Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 115 (1989)

Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Société «Relais du Saint-Bernard»	Centre de ravitaillement de Martigny, restoroute des Iles, lieu-dit «Etang du Rosel», CP	Architectes établis en Valais avant le 1er janvier 1989 et architectes valaisans domiciliés en Suisse (REG A ou B, dipl. EPF ou ETS)	Mi-juillet 89 (mi-avril 89)	7/89 B 54
Département des travaux publics du canton de Schaffhouse	«Herrenacker Süd», CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Schaffhouse, les districts d'Andelfingen, Bülach (ZH) ou Diessenhofen (TG) depuis le ler janvier 1987 ou originaires du canton de Schaffhouse	17 août 89	
Service des bâtiments de l'Etat, Lausanne	Equipements sportifs et maison d'étudiants à la Campagne des Cèdres, à Lausanne, CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton avant le ler janvier 1988 et architectes vaudois établis hors du canton avant le ler janvier 1988 et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi que 5 architectes invités	31 août 89	9/89 B 74
Commune de Gênes (Italie)	Restructuration et réhabilitation de la Piazza Dante, CI	Concours ouvert à tous les ingénieurs ou architectes, individuellement ou en groupes	2 sept. 89 (15 mai 89)	G
Commune de La Tour-de-Peilz	Réaménagement du secteur «Centre ville», CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton avant le ler jan- vier 1989 et architectes vaudois établis hors du can- ton et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi que 4 architectes invités	4 sept. 89 (dès le 4 avril 89)	9/89 B 74
Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route, CI	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le ler janvier 1988, citoyens suisses	8 septembre (15 avril 89)	7/89 B 54
Conseil municipal de Zoug	Logements, Hertizentrum, Zoug, CP	Architectes demeurant ou établis en Suisse centrale ou dans les districts d'Affoltern (ZH) ou de Muri (AG) ainsi qu'originaires du canton de Zoug		
Commune d'Oberrohrdorf- Staretschwil (AG), Steig-Immobilien AG	Construction «Ring» au centre du village d'Ober-rohrdorf, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le district de Baden avant le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de la commune d'Oberrohrdorf-Staretschwil	The second of th	

Nouveaux dans cette liste

Bund Deutscher Architekten (BDA, BDIA), Foire de Francfort	L'avenir de la gare, CI (dans le cadre de «public design»)	Architectes indépendants, urbanistes, architectes d'intérieurs et designers ainsi que les étudiants de ces disciplines	15 août 89	
Paroisse évangélique- réformée de Thoune/BE	Centre paroissial, Thoune- Allmendingen, CP	Architectes établis ou domiciliés à Thoune depuis le ler janvier 1987 ou originaires de Thoune	13 oct. 89	
Commune de Wald/ZH	Extension de l'école de Wald, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le district de Hinwil depuis le le janvier 1989 ou originaires de la commune de Wald		.,
Ville de Brigue-Glis, commune de Naters, canton du Valais, chemin de fer Furka- Oberalp, CFF, PTT	Construction de la gare de Brigue, CP	Architectes de nationalité suisse ou établis ou domi- ciliés en Suisse depuis le ler janvier 1989 ainsi que les architectes établis dans la province italienne de Novarre	27 oct. 89	12/89 B 98

Exposition

Europan	Concours «Europan»	EPFZ, du 16 au 27 mai 1989
---------	--------------------	----------------------------

Carnet des concours

Grand intérêt pour Europan

Le délai de remise des travaux du concours Europan est maintenant échu. Environ 800 jeunes architectes y ont participé dans neuf pays. Ce concours international d'architecture avait pour thème, rappelons-le, «Formes de cohabitation et d'architecture de l'habitat» et laissait aux participants une grande latitude de création.

En Suisse, 50 architectes environ, ayant tous moins de 40 ans, ont participé à Europan. Les jurys nationaux de Suisse, France, Italie, Allemagne, Autriche, Espagne, Hollande, Belgique et Grèce sont actuellement en train de procéder à l'examen et à l'évaluation des divers projets. La remise des prix a eu lieu le 16 mai à l'EPF de Zurich, où l'on pourra voir l'ensemble des travaux du concours. Durant l'automne prochain, les travaux primés des divers pays membres seront vraisemblablement exposés à Lausanne, Bâle, Lugano, ainsi qu'une nouvelle fois à Zurich. Un tremplin au niveau des idées et des conceptions

Alors que dans la plupart des pays ce concours est directement financé par l'Etat, en Suisse l'organisation culturelle Pro Helvetia, plusieurs instances fédérales ainsi que des cantons, communes, associations spécialisées, fondations et organisations privées ont assuré leur soutien dans le cadre d'un financement qui n'est pas encore totalement assuré. Les deux entreprises Schindler et Eternit ont accepté d'être les sponsors principaux de la manifestation. Parallèlement à l'un de ses objectifs qui est de permettre aux jeunes architectes d'entretenir des contacts au-delà des frontières, Europan veut être un tremplin grâce auquel les jeunes concepteurs puissent réaliser leurs idées et leurs visions. Il est même prévu que les lauréats du concours pourront ultérieurement réaliser leurs projets.

Prix d'architecture solaire SVES

Ouverture

La Société vaudoise pour l'énergie solaire (SVES) organise un Prix d'architecture solaire, dont le but est de primer des bâtiments intégrant des éléments de captage solaire et utilisant de manière rationnelle les systèmes énergétiques.

Ce concours porte tant sur les constructions neuves que sur les transformations réalisées *en Suisse romande*.

Les différents prix récompenseront les réalisations significatives, celles qui sauront le mieux allier la qualité architecturale à l'expression d'une cohérence énergétique. Les critères de jugement seront définis par le jury dans l'intention de mettre en évidence les projets qui auront su donner les meilleures réponses globales aux différents problèmes liant site, programme, utilisateurs, règlements et conception énergétique.

La SVES entend démontrer ainsi qu'il est possible de réaliser des constructions solaires dont la qualité architecturale est convaincante et ne le cède en rien à celle d'une construction ordinaire. Elle souhaite que la qualité des œuvres soumises au jury soit capable d'étendre et d'enrichir le vocabulaire architectural habituel,

en donnant de nouvelles réponses, tant dans l'organisation des espaces que dans la maîtrise de la lumière et le traitement des façades.

Jury

Le jury est composé de: MM. Pierre Aubert, ancien conseiller d'Etat, Aubonne, président; Pierre-Alain Berthoud, délégué à l'énergie du canton de Vaud, Lausanne; Gérard Chevalier, sociologue, Lausanne; Jean-Paul Darbellay, architecte, Martigny; Jean-Claude Péclet, journaliste, Lausanne; Jean-Louis Scartezzini, physicien, Lausanne; Bruno Schmid, ar-Lausanne; Luigi chitecte, Snozzi, architecte, Locarno; Georges Van Bogaert, architecte, Genève. Suppléants: MM. Herbert Marti, architecte, Bussigny; Claude Roulet, physicien, Lausanne.

Prix

Selon la qualité des réalisations présentées, le jury déterminera le nombre de lauréats.

Les prix seront attribués au maître de l'œuvre (concepteur) et au maître de l'ouvrage. Les projets primés seront récompensés sous la forme d'œuvres artistiques, avec plaquettes de distinction apposées sur les bâtiments. Une brochure illustre-

ra les œuvres retenues et sera largement diffusée.

Les résultats seront publiés dans les principaux quotidiens, les hebdomadaires et revues spécialisés. La remise des prix et une exposition – qui sera itinérante – seront organisées dès l'automne 1989.

Candidatures

Elles pourront avoir lieu à titre individuel ou en groupes. Les réalisations, construites et achevées, situées dans les cantons romands pourront être proposées sans limitation de nombre, par le concepteur, le maître de l'ouvrage ou le public, pour autant que le dossier comporte les documents demandés par le jury:

 plans, coupes, façades, détails, plans de situation; photos nécessaires à la compréhension du projet; seront montés sur carton de 90 de largeur, 60 de hauteur, remis en cartable (au maximum 4 cartons sur une seule face);

indication succincte de l'ouvrage sur page A4: désignation et situation de l'ouvrage; date d'achèvement; maître de l'ouvrage et propriétaire; architecte ou architecte associé; ingénieur civil; bureau technique; commentaire sur la conception énergétique de la réalisation et données de consommation;
 déclaration de l'auteur.

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le 21 septembre 1989 (date du timbre postal), à l'adresse suivante: Prix d'architecture solaire SVES, 16, route de Bussigny, 1023 Crissier.

«Un village, une histoire»

Un concours de bandes dessinées lancé par Helvetas

Helvetas annonce le lancement d'un concours de bandes dessinées, ouvert à toutes les personnes n'ayant encore publié aucune BD à ce jour. Le thème à traiter est celui de la rencontre entre personnes d'origines différentes dans un lieu déterminé, un village du tiers monde. Le traitement du sujet est totalement libre.

Les concurrents doivent transmettre jusqu'au 30 septembre 1989 à Helvetas, secrétariat romand, case postale 866, 1001 Lausanne, le scénario d'une histoire complète de 40 planches au minimum format album (~ 30 × 40 cm), accompagné de 6 planches dessinées au minimum (dont 1 en couleur, le cas échéant), le tout

en trois exemplaires. Le règlement complet du concours peut être obtenu auprès d'Helvetas. Un jury composé de cinq membres – Mme Bruna Fossati et MM. Hannes Binder, Gino Buscaglia, Georges Pop et Albert Weinberg – examinera les œuvres.

Le premier prix consiste en l'édition de l'œuvre primée et sa diffusion dans toute la Suisse, ainsi qu'en un voyage de deux semaines sur le continent dans lequel se déroule l'action du scénario proposé par l'auteur gagnant.

Pour plus d'informations: Helvetas, secrétariat romand, av. de la Gare 38, case postale 866, 1001 Lausanne, tél. 021/233373.

Actualité

Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

Conférence-débat, EPFL, lundi 22 mai 1989

L'APML (Association des polytechniciens marocains de Lausanne) organise, lundi 22 mai prochain à l'auditoire CO1 de l'EPFL, à 17 h 15, une conférence-débat sur un des grands projets de la fin de ce siècle, celui d'une liaison fixe Europe – Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

Prendront notamment la parole à cette occasion S.E. Mohamed Kabbaj, ministre des Travaux publics, de la Formation professionnelle et de la Formation des cadres, M. Jilali Chafik,

chargé de mission au Cabinet royal, secrétaire général de la Société générale des études du détroit, et M. Mohamed Taik, chargé de mission au Cabinet royal, ingénieur à la Société générale des études du détroit. Le coup d'envoi des études et des travaux relatifs à la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar a été donné en 1979 par les deux souverains marocain et espagnol. Cette liaison a pour but de réaliser le maillon manquant dans le réseau de transport terrestre entre l'Europe et